



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GRAND EST

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5 Boulevard de la Défense

Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3

03 87 20 36 80 - www.cma-grandest.fr

contact@cma-grandest.fr - www.artisanat.fr

PREPARATION A L'HABILITATION POUR L'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

04ENR_FIP_FormationTaxiFI

Code(s) NSF : 311

Code CPF : 237429

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mise à jour : Janv. 2026

Public :

Tout candidat remplissant les prérequis d'inscription à l'examen de Conducteur de Taxi, et inscrit à cet examen.

Artisan / Salarié / Demandeur d'emploi

Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins en compensation si nécessaire : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est*/ou nous contacter

Niveau d'entrée / Prérequis :

Être titulaire du permis B hors période probatoire / maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé)

Statut :

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ou non

Durée & accès :

175 heures de formation
soit 25 journées de 7 heures

Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées

Modalités d'inscription : se rapprocher des contacts en département.

Prochaines sessions :

Nous consulter

Objectif de qualification :

Obtenir l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi, enregistré au Répertoire Spécifique fiche 5635

NB : la formation doit être suivie dans le département de passage de l'examen.

Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable d'identifier et respecter la réglementation du transport public particulier de personnes et les conditions d'exercice de l'activité taxi.

Compétences visées et résultats attendus :

- Appliquer la réglementation spécifique du transport public particulier de personnes.
- Gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de taxi.
- Mettre en pratique les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'éco-conduite concourant à un transport en sécurité.
- Réaliser des courses en appliquant la réglementation en vigueur (tarification, etc).
- Conformer son activité à la réglementation spécifique taxi en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion.
- Assurer, par sa conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.
- Être sensibilisé à la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes

En 2025, sur 88 personnes inscrites, 88 ont suivi la formation intégralement, 82 personnes ont répondu à notre enquête avec un taux de satisfaction de 84%

Taux de recommandation : 98 %
Taux de réussite à l'examen : 90,6 %

*Chemin d'accès : cma-grandest.fr

1/3

Lieu de formation & contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement des Ardennes :
8 rue de Clèves
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 03.24.56.81.81
formation08@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de l'Aube :
37 Rue des Bas Trévois
10000 TROYES
Tél. : 03.25.82.62.06
formation10@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Marne :
68 boulevard Lundy
51086 REIMS Cedex
Tél. : 03.26.40.64.94
formation51@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Haute-Marne :
9 rue Decrès
52000 CHAUMONT Cedex
Tél. : 03.25.32.19.77
formation52@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Meurthe-et-Moselle :
4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

40 rue Carnot - 54150 VAL DE BRIEY
Tél. : 03.83.95.60.58
formation54@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Meuse :
Route du Pont de Dammarie
Bâtiment les Roises 3e étage
55000 SAVONNIERES-DEVANT-BAR

23 rue de la Belle Vierge
55100 VERDUN
Tél. : 03.29.79.76.65
formation55@cma-grandest.fr

Contenu :

- Module A : Réglementation du transport public particulier de personnes T3P et prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes
- Module B : Gestion
- Module C : Sécurité Routière
- Module D : Français
- Module E : Anglais
- Module F : Réglementation locale et connaissance du territoire
- Module G : Réglementation Nationale Taxi
- Module Admission : Conduite – mise en situation

Contenu détaillé sur demande

Organisation de la formation :

Uniquement en présentiel au sein des organismes de formation agréé :

- par la Préfecture de la Meurthe et Moselle sous le numéro 01-54-2026
- par la Préfecture de la Marne sous le numéro 26-51-1
- par la Préfecture de la Haute-Marne sous le numéro 52-26-001
- par la Préfecture des Ardennes sous le numéro 129-2025-01
- par la Préfecture de l'Aube sous le numéro 2020-01
- par la Préfecture de la Meuse sous le numéro 2022-001

Langue parlée : français

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Supports législatifs et réglementaires
- Remise de supports pédagogiques
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Exercices sur véhicule taxi école
- Bilan intermédiaire et final

Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Tour de table et recueil des besoins supplémentaires en début et en cours de séquences
- Audit de conduite
- Examen blanc complet
- Questionnaire de satisfaction de la qualité perçue
- Remise d'une attestation de suivi
- Passage de l'examen à l'issue de la formation selon calendrier régional des épreuves d'admissibilité et d'admission (les coûts de la formation ne comprennent pas les frais annexes : frais d'inscription à l'examen, visite médicale, carte professionnelle, location de véhicule école)

Coût de la formation :**15€/H TTC par stagiaire**

- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)
- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation selon les règles définies par les dispositifs de financement existant (OPCO, FAFCEA, ...).
- Nous contacter

Equipements :

- Salles d'enseignement équipées de tableaux blancs et/ou vidéoprojecteur
- Accès WIFI
- Véhicule Taxi Ecole
- Accès aux personnes à mobilité réduite

Participants :**20 stagiaires maximum**

Session ouverte à partir de 9 stagiaires

Pour plus de renseignements :

Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est* /ou nous contacter.

Débouchés

Conducteur de taxi salarié
Conducteur de taxi artisan
Conducteur de taxi locataire-gérant

Après réussite de l'examen et obtention de la carte professionnelle Taxi en préfecture

Possibilité de poursuites d'études :

NC

Qualification des formateurs :

Conformes à l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur.

Titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,

Titulaires titre ou diplôme de niveau supérieur ou égal au niveau 3 (gestion, anglais, français)

Titulaires TP ECSR ou BEPECASER,

Conditions générales de vente :

à consulter en flashant ce code



Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)